



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu comité Exécutif - Lisbonne - 7 juin 2016

Le Président Aurelio Bilbao a remercié les membres pour leur présence et les interprètes pour leur appui durant cette réunion.

Le Secrétaire d'Etat à la Pêche du Portugal, qui a mis à la disposition du CC Sud cette salle de réunion, a été vivement remercié, tout comme L. Vicente (ADAPI), qui a facilité cette mise à disposition.

Pour des raisons logistiques, il a été convenu qu'il serait tenté de finir plus tôt cette réunion si le traitement des points de l'ordre du jour le permettait.

L'ordre du jour de la réunion a été validé.

Les comptes-rendus de deux réunions inscrits à l'agenda ont été validés, avec deux demandes de modifications :

- Pour ce qui concerne le CR du Comité Exécutif de Paris : il sera précisé que les interventions de P. COMMERE avaient été formulées au nom de l'industrie de la transformation, et non pas juste au nom de l'AIPCE
- Pour ce qui concerne la réunion de Madrid : une mention sera ajoutée au Compte-Rendu, afin de faire apparaître les interventions des ONG environnementales, en faveur d'un renforcement de la qualité des données en lien avec l'obligation de Débarquement

Germon du Nord : Point d'information et d'échanges sur l'évaluation du stock, et les travaux préparatoires à l'adoption d'une règle d'exploitation dans le cadre de l'ICCAT

JM Robert a rappelé que le germon était une des principales priorités du CC Sud cette année, et apporté des précisions sur le calendrier de travail. Il s'est félicité de la présence d'H. Arrizabalaga (AZTI) dans ce cadre, afin de disposer de la meilleure connaissance des récents travaux scientifiques avant le démarrage de travaux et réflexion sur la règle d'exploitation.

En ce qui concerne l'état du stock, des travaux récents ont eu lieu à Madère début mai, dont les résultats sont depuis peu disponibles.

En s'appuyant sur les indices d'abondance issus du suivi de différentes flottilles, la biomasse de ce stock est en voie d'amélioration sur la période récente, même si sa puissance ne peut être chiffrée avec précision. Une diminution de la mortalité par pêche est aussi constatée. Il existe cependant des incertitudes importantes, avec des questions portant notamment sur les valeurs de biomasses en l'absence de pêche, qui apparaissent très élevées. Selon les travaux réalisés cette année, le stock est exploité à un niveau bien moins important que Fmsy (50%) et la biomasse est estimée à 140% de





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Bmsy. En synthèse, le stock a 97% de probabilité d'être dans la partie verte du diagramme de Kobe, pour une production maximale estimée à 37 000 KT.

Malgré tout, les analyses réalisées démontrent une très forte sensibilité aux données les plus récentes, renforçant l'incertitude. Le groupe de travail ICCAT n'a pas souhaité valider les modélisations à moyen terme réalisées avec différentes valeurs de TAC fixes pluriannuels. Il est cependant estimé que le niveau de TAC actuel, respecterait l'objectif de gestion (probabilité de 60% d'être dans le quadrant vert). Il recommande par ailleurs d'éviter toute augmentation du TAC, ou que d'éventuelles hausses soient modérées et assorties d'un contrôle régulier et précis.

Quant aux travaux exploratoires initiés pour l'identification des points de référence candidats pour la définition de la règle d'exploitation, ceux ci suggèrent d'allier une approche précautionneuse avec le moins d'évolution possible dans les mesures de gestion. Par conséquent, il serait opportun que la règle d'exploitation retenue n'entraîne pas une trop grande variabilité dans la définition des opportunités de pêche.

Les débats ont été nombreux, riches et variés. Plusieurs questions ont porté sur la bonne compréhension des travaux réalisés par les scientifiques. Il est ainsi apparu que les flottilles retenues pour contribuer à l'estimation de l'abondance étaient les seules pour lesquelles les données étaient d'une qualité suffisamment bonne. Un renforcement de la couverture améliorerait la qualité du suivi. Les différents pays engagés dans cette pêcherie pourraient ainsi opportunément mettre à disposition de nouvelles données, afin de renforcer la précision du diagnostic scientifique. Il a été précisé que l'estimation des valeurs reliées au MSY était due à l'utilisation de modèle à l'équilibre.

D'un point de vue gestion, les échanges ont clairement mis en avant le fait que l'adoption d'une règle d'exploitation pourrait aller dans le sens contraire d'une volonté de stabilité recommandée par les scientifiques. Cependant, il serait possible, et peut être souhaitable d'assortir aux points de référence définis des mécanismes de limitation du TAC (variation interannuelle limitée à 1000 Tn, à 5 000 TN, ou 15%).

H. Arrizabalaga a été très sincèrement remercié pour sa présentation et son précieux soutien.

Fonctionnement du CC Sud

** Eléments financiers :*

Le secrétaire Général a indiqué le bilan réalisé par le Commissaire aux Comptes pour l'exercice fraîchement écoulé ferait apparaître un bilan positif de 9 000 Euros. Ce résultat est bien évidemment heureux, mais il doit être mis en lien avec les nombreux postes de dépenses non engagés l'an dernier.

Afin d'éviter de telles situations à l'avenir, et dans la droite lignée du Comité Exécutif de Septembre, le Secrétaire Général a présenté un bilan succinct des principaux postes de recettes/dépenses, en les replaçant dans une situation plus globale de fonctionnement des CC à l'échelle Européenne. Les subventions publiques apparaissent compliquées à



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

augmenter, et qu'il n'existe que peu de postes sur lesquels des économies pourraient être réalisées, à moins de vouloir modifier certains principes historiques de fonctionnement du CC Sud (traduction trilingue des documents, de même pour l'interprétation). Il a par ailleurs et à plusieurs reprises rappelé combien de nombreux postes étaient soumis à incertitudes, y compris la subvention maximale de la DG Mare, récemment augmentée. Dans ce contexte, il a indiqué combien les cotisations des membres étaient une ressource précieuse pour un CC, puisqu'elle n'entraîne notamment pas dans la méthode ce calcul de la subvention de la Commission.

Le Secrétaire Général a présenté 3 options pour l'augmentation des cotisations, indiquant que tout était ouvert, et qu'en fonction de son ressenti sur le budget, une hausse permettant une augmentation de 30% des recettes serait appréciable et sans doute suffisante. Les trois propositions suivantes ont été présentées :

- Option 1 : cotisation Assemblée Générale : 250 euros, Comité Ejecutivo : 600 euros, Groupe de Travail : 100 euros
- Option 2 : Cotisation Assemblée Générale : 300 euros, Comité Exécutif : 500 euros, Groupe de Travail : 75 euros
- Option 3 : Cotisation Assemblée Générale : 100 euros, Comité Exécutif : 500 euros, Groupe de Travail : 150 euros.

De nombreux membres sont intervenus sur ce sujet.

Les ONG environnementales ont vivement regretté ne pas avoir disposé de plus amples informations pour se positionner, avant cette réunion. Seas At Risk a tout particulièrement dénoncé l'organisation de cette discussion, OCEANA demandant davantage de temps d'analyse.

Cependant, de nombreux autres membres sont intervenus pour indiquer combien selon eux les niveaux de cotisation du CC Sud étaient actuellement modestes, et qu'une augmentation raisonnable pourrait être appropriée, afin de maintenir ou de renforcer le fonctionnement du CC Sud, dans ses spécificités. Les membres ont exprimé plusieurs points de vue et tout autant de positions sur les différentes options. Plusieurs membres ont également indiqué qu'il fallait éviter une hausse qui empêcherait la participation de structures dont les finances seraient fragiles.

Les Membres ayant pris de telles positions ont été très chaleureusement remerciés par le Secrétaire Général pour leur confiance. En complément, il a indiqué que le Secrétariat réaliserait des projections avec les options retenues, afin de fournir une meilleure information aux membres de l'Assemblée Générale. En réponse à plusieurs questions, le secrétariat a expliqué que la subvention de la DG MARE était une contribution au fonctionnement du CC Sud, s'appuyant sur un montant maximum d'intervention (à l'avenir 300 000 Euros/an), sur un total de dépenses éligibles, et sur un pourcentage d'intervention généralement arrêté fin janvier dans le cas du CC Sud. De ce fait, il existera toujours une incertitude financière autour de la subvention de la DG Mare, dont le montant final est calculé après la clôture des comptes.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Au regard des manifestations exprimées principalement par Seas At Risk, les Membres ont été invités à se prononcer par le biais d'un vote à main levée, afin d'identifier la meilleure option à présenter à l'Assemblée Générale :

- 17 membres se sont prononcées en faveur de l'Option 1
- 4 membres se sont prononcés en faveur de l'Option 2
- 0 membres se sont prononcés en faveur de l'Option 3

Seas AT Risk a enfin souhaité voter pour aucune hausse des cotisations.

L'option 1 sera donc soumise à l'Assemblée Générale, avec une estimation des coûts et augmentation réalisée sous cette option.

** Préparation de l'Assemblée Générale :*

Le Secrétaire Général a rappelé aux membres l'état de la situation, exprimant clairement son ambition de voir la future Assemblée Générale trouver des solutions, à même d'exposer le moins possible tout risque de recours juridique le CC Sud. Il a en outre précisé que l'actuelle révision statutaire ne pourrait conditionner directement la finalisation du processus de désignation.

Les membres ont été invités à commenter la note rédigée par le secrétariat, visant à clarifier le déroulement de la prochaine assemblée Générale.

P. Melo a dénoncé très vivement le contenu de cette note, rappelant à de nombreuses reprises à la fois la légalité du vote entrepris l'année dernière pour ce qui concerne les deux derniers sièges du secteur, mais aussi combien il convenait de respecter l'avis majoritairement exprimée par l'Assemblée Générale, qui est souveraine pour ce type de décision.

Le Secrétaire Général a rappelé les éléments de contexte et les données à analyser ayant permis aux membres, en septembre dernier de se positionner sur une méthode pour sortir du problème d'interprétation qu'il y avait dans les statuts quant à la nomination d'un représentant au sein du Comité Exécutif.

En particulier, et selon les éléments de procédure liés au droit français, qui seul s'applique, en cas de problème d'interprétation, les juges en charge d'un éventuel litige recherchaient la « commune intention des parties », et le compte rendu de l'Assemblée Générale constitutive de décembre 2006, prévoyant l'affectation d'un siège pour la transformation, aurait valeur de preuve évidente.

Le Secrétariat a par ailleurs rappelé que les documents transmis dans le cadre de ces litiges, avaient, autant que faire se peut, soit été diffusés aux membres par email, soit été placés sur le site internet.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Plusieurs membres sont intervenus pour soutenir la démarche proposée par le Secrétariat et rappelé que 'il avait été toujours été prévu un siège pour l'industrie de la transformation.

De plus, il semble qu'aucune autre solution ne permette de régler ce litige sans augmenter le risque juridique à l'encontre du CC Sud.

Afin de conclure ce point, le Président a rappelé que le Comité Exécutif s'était déjà prononcé sur ces sujets, et que selon lui, il n'était pas nécessaire d'en reparler ce jour, dans la mesure où il appartient à l'Assemblée Générale de régler ces différends, sur la base des nouveaux éléments communiqués. En outre, il a souligné toute l'importance et la légalité absolue des décisions prises par l'AG selon lui, et combien celles-ci devaient être respectées, mais également modifiées dans le cas où il y aurait des motifs pour cela.

Les membres qui sont intervenus sur ce point ont par ailleurs confirmé que la direction à tenir était bien celle d'une situation corrective, impliquant qu'aucune nouvelle candidature ne serait acceptée avant que les litiges de l'an dernier ne soient traités.

En ce qui concerne l'autre litige, portant sur les structures mixtes, tous les membres ont validé la procédure proposée, reposant sur la solution formulée par la DG MARE.

** Evolution statutaire :*

Le Secrétaire Général a présenté l'état d'avancement des travaux, et la direction qui a gouverné l'essentiel des modifications. L'évolution statutaire a visé essentiellement en la sécurisation juridique des accords qui sont adoptés par les organes de décision du CC SUD y la rédaction des actuels statuts qui posait de nombreux soucis. Ils ont aussi été allégés et rendus plus lisibles afin d'en améliorer la compréhension. L'harmonisation des rédactions entre les différentes langues a aussi été recherchée.

Peu de changement sont ainsi à attendre en terme de fonctionnement.

Il a été proposé et validé d'organiser une consultation électronique des membres de l'Assemblée Générale d'une durée de 15 jours, dès lors que le Groupe de Travail, aurait finalisé ses travaux.

** Organisation des réunions :*

- Réunion Mi juillet : le 19/07 après midi, sera organisée une réunion technique, portant a priori sur les possibilités de pêche 2017 et sur les mesures techniques
- 20/07 à Bordeaux, Assemblées Générales
- Les groupes de travail techniques du CC Sud seront organisés durant la première semaine d'octobre, aux Canaries. Le secrétariat a espéré que des financements ou mises à dispositions seraient rendu possibles grâce à l'appui de ses membres locaux





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

- Un comité exécutif sera réuni mi novembre, dans un lieu à déterminer, en prêtant attention au fait, à ne pas superposer les réunions avec d'autres CC.

P.Melo a vivement déploré la date et le lieu retenu pour l'organisation de l'Assemblée Générale, qui coïncide avec le pic d'activité aux Açores.

Le Secrétaire Général a indiqué que l'AG du CC Sud était traditionnellement organisée début juillet, mais que la date effective était dans les faits définis par les structures mettant à disposition leur salle de réunion. Même si l'option d'un changement de lieu/date a été rapidement discutée, cette proposition a été validée.

En parallèle à la définition de ce calendrier, il a été clairement indiqué que ces propositions trouvaient leur origine dans le fait de travailler avec continué sur les possibilités de pêche 2017.

** Décisions financières non habituelles :*

Les membres ont validé les engagements financiers suivants :

- Organisation d'un groupe de travail ad hoc sardine ibérique mi-juillet à Porto
- Prise en charge financière de M. Garmendia pour le groupe de travail ICCAT sur le germon mi juillet au Japon
- Groupe de travail Obligation de Débarquement, financé par le reliquat financier issu du programme SIMBAD

Par ailleurs, la finalité de l'étude sur le PescaTourisme n'étant pas clairement partagée par toutes les parties, et dans un contexte difficile financièrement il a été convenu que ce sujet serait de nouveau abordé dans le cadre du GT Pêches traditionnelles.

Validation des avis :

**Avis 102 sur la découpe des ailerons de requins pélagiques à bord des navires*

Le secrétaire général a informé les membres que l'Agence européenne de Contrôle n'avait pu répondre favorablement à la sollicitation d'une entrevue informelle sur ce sujet. Néanmoins, dans le cas où la question lui serait directement adressé par la DG Mare, elle l'analyserait avec la plus grande attention. De ce fait, une opinion minoritaire des ONG environnementales a dû être ajouté à la version présentée à St Jacques de Compostelle, ainsi que des harmonisations rédactionnelles entre les différentes langues.

L'avis ainsi présenté a été validé à l'unanimité.



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

**Avis 103 sur les requêtes scientifiques afin de compléter le futur plan de gestion*

Les membres ont été informés qu'aucune contribution n'avait été adressée sur ce sujet au secrétariat depuis la réunion de Saint Jacques.

Le projet présenté n'a fait l'objet d'aucun commentaire et a été adopté à l'unanimité.

** Avis 104 sur l'Obligation de Débarquement et 2017*

Le secrétaire général a présenté sa proposition d'avis, bâtie sur la base des échanges de vues exprimés lors des réunions de janvier et d'avril. S'il a témoigné que cet avis était selon lui très et sans doute trop politique, il lui a semblé qu'il s'inscrivait dans le cadre particulier des discussions de cette année, manifestée par l'absence de compréhension sur la poursuite du déploiement de l'Obligation de Débarquement en 2017.

De manière synthétique, les représentants des 3 grands familles des Secteurs Nationaux ont indiqué être d'accord avec l'avis soumis, et ne pas avoir d'objection à la formulation d'un avis « politique » dans la mesure où les questions soulevées par ce sujet l'étaient.

Seas At Risk a indiqué ne pas être d'accord du tout avec la direction de ce document et/ou qu'il convenait de le modifier très amplement.

Sur proposition de Secrétaire Général, et espérant que des échanges techniques permettraient de lever les inquiétudes et ou favoriser la rédaction d'une vis validé de manière consensuelle, il a été décidé d'octroyer un délai de 5 jours avant d'initier une procédure de consultation électronique.

